



LA MAYENNE
Le Département

LE PRÉSIDENT

CRC Pays-de-la-Loire
KPL GA220430 KJF
19/10/2022

LAVAL, le 14 octobre 2022

Monsieur Bertrand DIRINGER
Président de la Chambre régionale des comptes
des Pays de la Loire
25 RUE PAUL BELLAMY
BP 14119
44041 NANTES CEDEX 01

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu en date du 23 septembre dernier, le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion du Département de la Mayenne – partie relative à l'enquête « construction, rénovation et entretien des collèges par les départements » et vous en remercie.

Je ne peux que me féliciter que la Chambre reconnaisse la qualité de l'action de la collectivité départementale en termes financiers ou en termes stratégiques sur le parc immobilier des collèges.

Du point de vue de l'entretien ou de la maintenance mais aussi des importantes restructurations intervenues, cette action se traduit par un niveau d'intervention conséquent que la Chambre situe pour la période 2015-2020, et nous nous en réjouissons, au-dessus de la moyenne nationale.

La Chambre relève par ailleurs à juste titre que les besoins des usagers sont bien pris en compte. L'occasion de préciser que le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) est élaboré à partir d'un travail de recensement des besoins tels qu'exprimés par les équipes de direction des collèges, d'une part, des priorités stratégiques du Département, par exemple en matière d'engagement environnemental et climatique ou d'inclusion d'autre part, enfin des impératifs techniques, de mise en sécurité ou de mise en conformité.

Il s'agit là d'un effort permanent de la collectivité, que l'Assemblée départementale entend bien poursuivre, au bénéfice des élèves, de leurs parents et de l'ensemble de la communauté éducative. Nous entendons également agir aux abords des collèges afin d'en diminuer le caractère parfois anxigène, et la réfection des abords du collège Alain Gerbault à Laval en est une parfaite illustration, unanimement saluée. À noter par ailleurs la création entre autres nouvelles autorisations de programmes, d'une autorisation spécifique « PPI collèges 2023-2028 » dans le cadre du budget 2023, répondant ainsi à la recommandation exprimée par la Chambre.

D'une manière générale, il convient d'insister sur notre volonté d'offrir d'excellentes conditions d'études aux collégiens publics ; d'adapter en permanence les locaux à l'évolution des besoins fonctionnels et pédagogiques et, ce faisant, de répondre aux besoins des acteurs de la communauté éducative, notamment des enseignants ; d'organiser la réhabilitation thermique de 2 collèges par an (soit 2M€/an en moyenne sur le PPI) afin de respecter les obligations de la loi Elan et du décret tertiaire s'agissant de la réduction de nos consommations énergétiques ; et de renforcer l'inclusion des collégiens en situation de handicap dans les collèges publics via l'aménagement de locaux spécialisés pour les classes SEGPA et ULIS ainsi que le développement d'unités d'enseignement externalisé.

Hôtel du Département
39 rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL CEDEX

N/réf : DM

☎ 02 43 66 53 59
✉ didier.marteau@lamayenne.fr

www.lamayenne.fr

.../...

Enfin, permettez-moi de relever que si des désordres structurels ont été mis en évidence avant la décentralisation du fait de « la piètre qualité des terrains mis à disposition par les collectivités », soyez rassuré, la Mayenne n'est pas une terre marécageuse contrairement à ce qu'une formulation malheureuse a pu laisser entendre. Au contraire, les collégiens mayennais ont la chance de bénéficier d'un accès privilégié à la nature, une nature belle et préservée et le plus souvent à proximité directe et immédiate des collèges.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments très distingués et les meilleurs.

Très cordialement,



Olivier RICHEFOU